



Économiser  
l'énergie à la maison

castorama

Fiche technique :

# Éclairage

## Le nouveau repère pour faire le bon choix

On veut tous une maison économe en ressources naturelles, en eau et en énergie. C'est bon aussi pour nos économies ! Pour vous aider à faire le bon choix, nous avons créé ce repère vous permettant de retrouver les produits qui réduisent l'impact de votre logement sur l'environnement, toujours au meilleur prix.

Évaluée en interne et soumise à une validation par un organisme externe\*, notre démarche est rigoureuse et simple à comprendre : un produit obtient le repère dès qu'il satisfait à l'exigence de l'un de nos 7 critères. Aujourd'hui, cela représente plusieurs milliers de produits, plus vertueux : soit dans leur fabrication, soit dans leur usage. Et nous ne comptons pas nous arrêter là.

Alors suivez notre repère  pour les retrouver !

## Pourquoi il est important de choisir des éclairages plus économes en énergie pour son logement ?

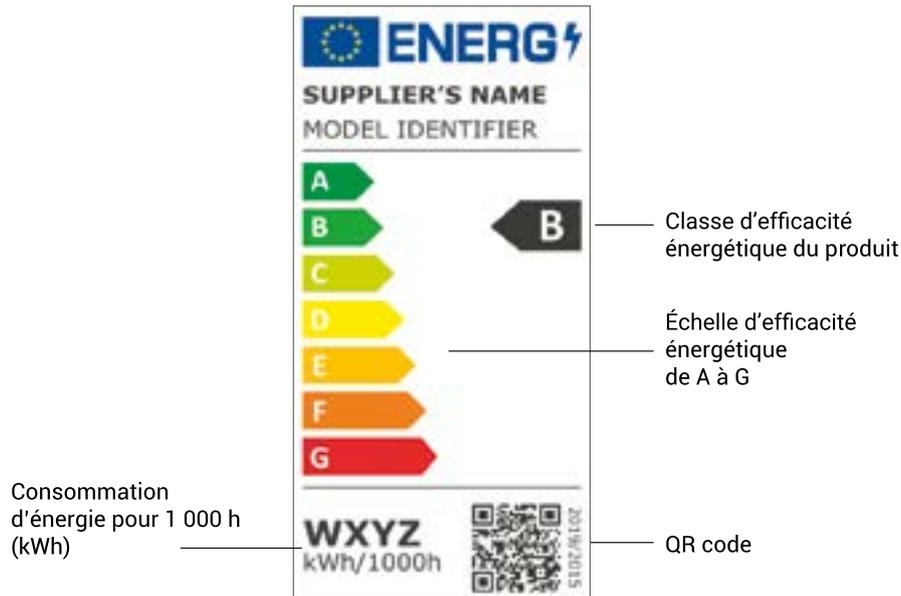
En 2021, les classes énergétiques de l'UE ont été révisées, car les LED sont devenues le type d'éclairage principal. La nouvelle étiquette énergie donne une note sur une échelle de A à G basée sur les lumens (les flux lumineux) émis par watt<sup>(1)</sup>.

Pour choisir des éclairages avec la meilleure performance énergétique, vous pouvez vous référer à l'étiquette suivante ou vous rendre sur le site de l'[ADEME](#).



| castorama

## Nouvelle étiquette - Entrée en vigueur : 01/09/2021



Source : [Ampoules et LED | Label 2020](#)

Lorsque vous changez vos éclairages, il est important de jeter vos anciennes ampoules au bon endroit. Certaines ampoules (LED et tubes) peuvent être recyclées dans les filières de recyclage ou vous pouvez les rapporter dans le magasin Castorama le plus proche de chez vous.

## Critère 1 :

Comment nous attribuons ce repère  à nos produits

Avant même d'être évalué pour l'obtention de notre repère, le produit candidat doit respecter :

- **Toutes les exigences légales locales**
- **Toutes les exigences de la politique Kingfisher**

Vous pouvez accéder aux politiques Kingfisher ici : <https://www.kingfisher.com/responsible-business/our-policies/company-policies>. Elles incluent la politique relative aux droits de l'homme, celles sur les conditions de travail sur les sites de production et sur les emballages.

Les produits sont aussi évalués selon une liste de critères d'exclusion. Cela permet de ne pas attribuer ce repère à des produits comportant plusieurs caractéristiques que nous avons bannies. Vous trouverez l'accès à la liste des critères d'exclusion à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

L'évaluation de cycle de vie complet n'est pas systématique pour tous les produits ayant obtenu notre repère. Cela étant, le respect des politiques Kingfisher et le recours à la liste des critères d'exclusion permettent de prendre en compte de nombreux aspects du cycle de vie d'un produit.



L'attribution de ce repère avec l'attribut "**Économiser l'énergie à la maison - Éclairage**" se concentre sur la phase de production du cycle de vie du produit. De plus, cette attribution exclut les produits qui peuvent causer des dégâts sur l'environnement durant leur fabrication ou leur fin de vie.

## Critère 2 :

### Produits éligibles à l'obtention du repère

Pour qu'un produit se voie attribuer notre repère avec l'attribut "**Économiser l'énergie à la maison - Éclairage**", il doit appartenir à l'une des familles suivantes ou vérifier les critères suivants :

#### 1. Luminaires avec ampoule LED intégrée et ampoules LED :

LED ayant une classe énergétique D ou supérieure, basée sur l'échelle (de A à G) lancée en 2021<sup>(2)</sup>.

#### 2. Éclairage solaire et autre éclairage LED par batterie rechargeable LED :

Ces lampes n'ont pas de note énergétique, car les notes ne sont exigées que pour les luminaires branchés sur l'alimentation générale.

- Luminaires LED alimentés par batterie rechargeable (y compris alimentation solaire et lumières rechargeables) si fournis avec un détecteur de mouvement ou un capteur de lumière.
- Lampes torches et lampes de bureau LED alimentées par batterie rechargeable si elles ne sont pas concernées par l'étiquette énergie.

**Si les critères 1 et 2 sont respectés, un produit peut être retenu comme candidat à l'obtention du repère.**

### Évaluer et confirmer l'attribution du repère

- ✓ Tous les produits éligibles qui respectent les critères 1 et 2 sont évalués en interne par notre équipe Développement Durable et soumis à l'organisme Bioregional\* pour une validation externe
- ✓ Une fois complétées, si l'évaluation en interne et la validation externe s'avèrent positives, le produit peut alors obtenir notre repère.
- ✓ Une révision complète a lieu chaque année pour garantir que tous les produits continuent de respecter les critères de sélection.



## Liste de critères d'exclusion s'appliquant aux produits :

Une liste des caractéristiques qui disqualifient les produits pour l'attribution de notre repère existe, elle est consultable sur <https://www.castorama.fr/green-star/criteres>

(1) Source : [Article Comment choisir ses ampoules, ADEME](#)

(2) Source : [Fiche L'étiquette énergie pour l'équipement de la maison, ADEME](#)

\*Pour en savoir plus sur l'organisme Bioregional, rendez-vous sur [www.bioregional.com](http://www.bioregional.com)

